

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard 01-40-58-75-00

Annonces 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 3

01 – AIN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE

Ventes et cessions

487 533 390 RCS Bourg-en-Bresse.

ISIBIO.

Forme : Société d'exercice libéral par actions simplifiée.

Capital : 466200 EUR.

Adresse : 40, rue Jules Michelet, 01100 Oyonnax.

Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion NOVELAB SELAS au capital de 90 410 euros Siège social : 45, rue Victor Hugo - 69220 BELLEVILLE 489 928 655 RCS VILLEFRANCHE - TARARE INSEE 489.928.655.00161 ISIBIO SELAS au capital de 466 200 euros Siège social : 40 rue Jules Michelet 01100 OYONNAX 487.533.390 RCS BOURG EN BRESSE INSEE 487.533.390.00018 AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SELAS ISIBIO PAR LA SELAS NOVELAB 1. La fusion par voie d'absorption de la société ISIBIO par la société NOVELAB prendra juridiquement effet à l'issue de la dernière des assemblées générales appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion. Toutefois, la fusion prendra effet fiscalement et comptablement, de façon rétroactive au 1er août 2017. 2. Les comptes de la société ISIBIO, société absorbée et de la société NOVELAB, société absorbante, utilisés pour établir les conditions de l'opération, sont ceux résultant d'une situation comptable arrêtée au 31 juillet 2017 pour chacune des sociétés intéressées. 3. Evaluation à leur valeur réelle des éléments de l'actif et du passif de la société ISIBIO dont la transmission à la société NOVELAB est prévue, les sociétés participant à la fusion étant sous contrôle distinct. L'évaluation faite sur la base desdites valeurs réelles aboutit aux valeurs suivantes : Actif : 10 251 322 euros Passif : 2 164 551 euros Actif net apporté : 8 086 771 euros 4. Rapport d'échange des droits sociaux. Il sera attribué 2.5221 actions ordinaires nouvelles de 10 euros chacune de la société NOVELAB absorbante pour 1 action ordinaire de 200 euros chacune de la société ISIBIO, absorbée. 5. En rémunération et représentation de l'apport-fusion effectué par la société ISIBIO, société absorbée à la société NOVELAB, société absorbante, augmentation du capital de cette dernière à hauteur de 50 390 euros, par création de 5 039 actions ordinaires nouvelles, directement attribuées aux associés de la société absorbée autres que la société absorbante, par application de la parité d'échange. Le capital de la société absorbante s'élèvera ainsi à 140 800 euros. 6. Montant prévu de la prime de fusion : 6 881 128 euros. 7. Montant prévu du mali technique de fusion : 335 109 euros. 8. Le traité de fusion établi par acte sous seings privés en date à LYON du 31 octobre 2017 a été déposé, au greffe du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE TARARE au nom de la société NOVELAB,

absorbante, le 3 novembre 2017, et au greffe du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE au nom de la société ISIBIO, absorbée, le 3 novembre 2017. 9. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis au Bodacc, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis. Pour la société absorbante, son président, M. Pierre LARTAUD et son directeur général, M. Vincent DUCHAMP Pour la société absorbée, son Président, M. Patrick GEISS et ses directeurs généraux, Mmes Virginie COURTIN et Marie VERWAERDE et Messieurs Franck LABRUNIE, Denis ROLLAND et Didier CHAMARD.

